

# Enseigner l'histoire de la mémoire du génocide des Juifs

## (Programme de terminale L/ES)

*Depuis l'entrée en vigueur en 2012 des nouveaux programmes d'histoire, la mémoire du génocide des Juifs est étudiée par les élèves de terminale (séries L et ES) dans le cadre du chapitre « L'historien et les mémoires de la Seconde Guerre mondiale »<sup>1</sup>. Ce chapitre ambitieux permet aux élèves de comprendre que la façon de se représenter et d'évoquer un fait historique, individuellement et collectivement, évolue dans le temps de façon continue. Cette perspective dynamique de la mémoire est essentielle.*

Elle amène les élèves à interroger le rôle des historiens sur les perceptions évolutives du passé et plus largement celui des cadres sociaux ce qui permet aux enseignants de présenter d'autres acteurs majeurs (politiques officielles du passé, partis politiques, associations, médias, artistes). Cependant, l'analyse historique de la mémoire est, comme toute question d'histoire, l'objet de réinterprétations au gré de nouvelles sources examinées ou de nouveaux angles de recherche. Le risque de transmettre un savoir immuable est accru ici dans le cas d'une mémoire qui s'est trouvée en France particulièrement institutionnalisée et investie d'enjeux éducatifs forts (lutte contre l'antisémitisme et le négationnisme, promotion des valeurs des droits de l'homme et du vivre ensemble) au sein même de l'espace scolaire. Avec ces nouveaux programmes, il s'agit en d'autres termes pour les enseignants non de transmettre la mémoire de l'holocauste aux élèves de terminale, ce que l'institution leur demande aussi depuis le début des années 2000<sup>2</sup>, mais d'enseigner l'histoire de la mémoire du génocide des Juifs, ce qui est tout à fait différent et qui nécessite d'être attentif aux travaux de recherche portant sur cet objet historique. Or, la chronologie de cette mémoire telle qu'elle est présentée par certains manuels scolaires provient du cadre historiographique établi au début des années 1990. Les corrections proposées lors du sujet du baccalauréat de juin 2016 consacré à ce chapitre l'ont repris dans une large mesure. L'enjeu pédagogique est donc de pouvoir introduire

des travaux scientifiques récents afin que les enseignants abordent la question des représentations évolutives du passé relatives au génocide des Juifs, sans pour autant en délivrer un récit figé.

Cet article propose ainsi d'actualiser l'historiographie de cette question notamment sur la trame chronologique aujourd'hui en cours dans plusieurs manuels.

## LA MISE EN MÉMOIRE DU GÉNOCIDE : UN PHÉNOMÈNE CONTEMPORAIN DE L'ÉVÈNEMENT

Dès la mise en œuvre de la politique de persécution et d'extermination des Juifs par les nazis, l'intention de mettre en mémoire ces actions, par le témoignage et l'archivage, s'est manifestée au sein du monde juif. Des actes individuels ont ainsi vu le jour comme celui de Dawid Sierakowski, jeune adolescent qui décide d'écrire un journal pour décrire la vie dans le ghetto de Lodz de 1939 jusqu'à sa mort en août 1943<sup>3</sup>. D'autres ont entrepris une démarche collective de plus grande ampleur. A partir de novembre 1940, des archives sont ainsi constituées dans le ghetto de Varsovie sous la direction d'Emanuel Ringelblum<sup>4</sup>. En avril 1943, à Grenoble, Isaac Schneersohn crée dans la même

<sup>1</sup> BOEN spécial n°8, 13 octobre 2011. Dans le thème 1 intitulé « Le rapport des sociétés à leur passé », le programme propose aux enseignants une étude au choix entre « L'historien et les mémoires de la Seconde Guerre mondiale en France » et « L'historien et les mémoires de la guerre d'Algérie ». Pour l'évolution des programmes sur la période de l'Occupation en France, voir Patricia Legris, « Les comportements des Français dans les programmes d'histoire », dans Jacqueline Sainclivier, Jean-Marie Guillon et Pierre Laborie (dir.), *Images des comportements sous l'Occupation. Mémoires, transmission, idées reçues*, Rennes, PUR, 2016, p. 161-171.

<sup>2</sup> Voir notre ouvrage *Le Devoir de mémoire. Une formule et son histoire*, Paris, CNRS Éditions, 2016.

<sup>3</sup> Dawid Sierakowski, *Journal du ghetto de Lodz. 1939-1943*, Paris, rééd., Éditions du Rocher, 2016.

<sup>4</sup> Voir Samuel Kassow, *Qui écrira notre histoire ? Les archives secrètes du ghetto de Varsovie*, Paris, Grasset, 2011.

perspective un comité qui prendra le nom de Centre de Documentation Juive Contemporaine (CDJC) en 1945<sup>5</sup>. Dans l'immédiat après-guerre, des rescapés juifs publient leurs témoignages afin de ne pas laisser dans l'oubli ce dont ils avaient été les témoins directs<sup>6</sup>. Parallèlement, les nombreuses images de la libération des camps diffusées par les médias évoquent alors peu la singularité de l'entreprise génocidaire opérée par le Reich qui est diluée dans la dénonciation de l'univers concentrationnaire incarnant alors la barbarie nazie<sup>7</sup>. Le génocide des Juifs n'est dans le même temps pas absent des multiples procès conduits pour juger les nazis ou les collaborateurs dans un cadre national ou international (Nuremberg). Il est cependant le plus souvent relégué au second plan, voire à la marge, les tribunaux retenant prioritairement les crimes contre la paix, les crimes de guerre, ou ceux de trahison et collaboration avec l'ennemi dans le cas des procès d'épuration<sup>8</sup>.

## PEUT-ON ENCORE PARLER DE SILENCE ET D'OUBLI POUR LES ANNÉES 1950 ?

La période qui suit, des années 1950 aux années 1960 -le procès Eichmann (1961) et la guerre des Six Jours de 1967 étant habituellement considérée comme un tournant ouvrant une nouvelle période- est qualifiée depuis les années 1980 comme celle du silence ou

de l'oubli de la Shoah. Cette approche est présente aujourd'hui dans certains manuels scolaires<sup>9</sup>. Un tel oubli fut analysé par un double effet. D'abord celui d'un refoulement collectif qu'auraient connu les Juifs eux-mêmes murés dans le silence, un silence renforcé par l'indifférence de la population française. Les manuels Nathan et Magnard présente le témoignage de Simone Weil pour illustrer cet aspect lors du retour des déportés juifs<sup>10</sup>. D'autre part, la singularité du génocide aurait été occultée non seulement par les différentes institutions nationales qui mobilisaient en premier lieu la mémoire de leurs mouvements résistants dans une perspective de refondation, mais également par les élites, et plus largement par l'opinion publique<sup>11</sup>.

Initié par l'historienne Hasia Diner pour les États-Unis à la fin des années 2000<sup>12</sup>, des travaux récents viennent nuancer ce schéma narratif pour d'autres pays européens, y compris pour le cas français<sup>13</sup>. Ils dépassent une lecture de la mémoire du génocide des Juifs largement fondée sur une matrice « oubli/mémoire » ou « trauma/refoulement/retour du refoulé » empruntée à la psychanalyse de façon problématique à l'échelle collective<sup>14</sup>. Ces chercheurs analysent les différents niveaux de mémoire du génocide en identifiant les groupes concernés et les acteurs qui en sont les porteurs, en mesurant le degré de partage de ses représentations, les processus d'interactions entre différentes mémoires<sup>15</sup>, ainsi que la disparité des chronologies selon les pays. Ainsi, le tournant que constitue sans conteste le procès Eichmann pour Israël en

<sup>5</sup> Voir Simon Perego et Renée Poznanski, *Le Centre de documentation juive contemporaine. 1943-2013 : documenter la Shoah*, Paris, Édition du Mémorial de la Shoah, 2013.

<sup>6</sup> Voir Annette Wieviorka, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, rééd., Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 2000 [1992].

<sup>7</sup> Marie-Anne Matard-Bonucci, « Usages de la photographie par les médias dans la construction de la mémoire de la Shoah », *Le temps des médias*, n°5, automne 2005, p. 9-19.

<sup>8</sup> Florent Brayard, *Le Génocide des Juifs entre procès et histoire 1943-2000*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2000.

<sup>9</sup> Le manuel Nathan, par exemple, présente la période 1945-années 1950 par le titre « Entre silence et oubli », Nathan, 2012, p. 64. Dans la même perspective, le film *Shoah* de Claude Lanzmann, sorti en 1985, est mentionné comme manifestant « la fin des silences », *ibid.*, p. 56. Voir également le manuel Belin de 2016 qui qualifie la période de 1945 aux années 1970 comme celle de « l'oubli des vaincus et des victimes » (p. 39).

<sup>10</sup> « Personne ne s'intéressait à ce que nous avions vécu », extrait de l'autobiographie de Simone Weil, *Une vie*, citée par les manuels Nathan (2012), p. 56 et Magnard (2014), p. 28.

<sup>11</sup> Voir pour la France : Annette Wieviorka, *Déportation et génocide*, *op.cit.* ; pour la Grande-Bretagne : Tony Kushner, *The Holocaust and the Liberal Imagination : A Social and Cultural History*, Cambridge, Mass Blackwell Publishers, 1994 ; pour les États-Unis : Peter Novick, *L'Holocauste dans la vie américaine*, Paris, Gallimard, 2001.

<sup>12</sup> Hasia Diner *We Remember with Reverence and Love: American Jews and the Myth of Silence after the Holocaust, 1945-1962*, New York-Londres, New York University Press, 2009.

<sup>13</sup> Voir Laura Jockusch qui analyse notamment le travail du CDJC dans *Collect and Record ! Holocaust Jewish Documentation in Early Postwar Europe*, New-York, Oxford University Press, 2012 ; et David Cesarani et Eric Sundquist (dir.), *After the Holocaust : Challenging the Myth of silence*, New-York, Routledge, 2012.

<sup>14</sup> Voir la mise au point d'Henry Rousso pour cette grille de lecture qu'il a appliqué à la mémoire de Vichy dans *Le Syndrome de Vichy* (1987), reprise ensuite pour la mémoire de la Shoah et par Benjamin Stora pour la mémoire de la Guerre d'Algérie dans *La Gangrène et l'oubli* (1991) ; H. Rousso, « Pour une histoire de la mémoire collective : l'après Vichy », dans Denis Peschanski, Michael Pollack et Henry Rousso (dir.), *Histoire, politique et sciences sociales*, Bruxelles, Complexe, 1991, p. 243-264.

<sup>15</sup> Michael Rothberg, *Multidirectional Memory: Remembering the Holocaust in the Age of Decolonization*, Stanford, Stanford University Press, 2009.

1961<sup>16</sup> et qui est évoqué comme tel dans des manuels scolaires pour le cas français<sup>17</sup>, ne peut pourtant être transposé à d'autres espaces nationaux comme la France de façon équivalente<sup>18</sup>.

Si l'on constate bien l'absence de mises en récit publiques du génocide des Juifs par les politiques nationales et les grands médias, les recherches actuelles relèvent pour les années 1950 des traces bien vivantes de cette mémoire qui viennent infirmer la thèse du « temps du silence<sup>19</sup> ». On observe notamment l'instauration de commémorations relatives au génocide dans l'espace public par des acteurs associatifs juifs, notamment avec le projet du Mémorial du Martyr Juif Inconnu, initié par Isaac Schneersohn au début des années 1950 et inauguré en 1956 rue Geoffroy-l'Asnier, dans le 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris, en présence de hauts représentants de l'État français<sup>20</sup>. L'association de l'Amicale des Anciens Déportés Juifs de France, créée en 1945, organise pour sa part des commémorations pour la rafle du Vel' d'Hiv' ainsi qu'à Pithiviers et Beaune-la-Rolande (camps d'internement) à partir du début des années 1950<sup>21</sup>. Ces pratiques voient la participation progressive d'autres associations non juives d'anciens déportés (FNDIRP) et des pouvoirs publics à différentes échelles (locale, nationale) au cours des années 1950-1960. La présence de la mémoire du génocide dans l'espace public ne se limite pas, lors de cette période, à ces rituels commémoratifs. D'autres évocations dans le domaine culturel connaissent une réception qui est loin d'être négligeable. La littérature de témoignage (*Le Journal d'Anne Franck* paraît en France en 1950 avant d'être réédité en 1957 alors qu'une pièce tirée du livre est jouée au théâtre à Paris cette année-là, rencontrant un grand succès ; *La Nuit d'Elie Wiesel* en 1958), la littérature fiction (*Le Dernier des Justes* d'André Schwartz-Bart reçoit le prix Goncourt 1959), le cinéma (*La dernière étape* de Wanda Jakubowska en 1948 ou le documentaire *Le temps du ghetto* de Frédéric Rossif en 1961), le théâtre (*Le Vicaire* en 1965-1966), constituent, parmi d'autres exemples, des traces que l'on peut présenter aux élèves et qui témoignent de la présence régulière dans la société française du génocide comme crime spécifique commis à l'encontre des Juifs<sup>22</sup>.

Si ces voix diverses évoquent le génocide, elles ne s'accompagnent pas pour autant d'une dénonciation du rôle de Vichy dans la déportation et l'extermination des Juifs de France. Il convient ainsi de dissocier les chronologies de la mémoire du génocide de celle de Vichy qui évolueront de façon symétrique plus tard mais pas lors de cette période. Sans occuper la place centrale qu'elle connaîtra postérieurement et que la mémoire de la Résistance occupe dans le même temps comme cadre référentiel du souvenir de la Seconde Guerre mondiale, l'idée d'un oubli du génocide des Juifs doit être fortement relativisée, à l'instar d'ailleurs de la mémoire de la guerre d'Algérie<sup>23</sup>. Sur cette question, il s'agit donc plutôt de mesurer au mieux la présence de ce passé qui varie en fonction des acteurs sociaux, des milieux socioculturels, des espaces institutionnels et médiatiques. La périodisation binaire oubli-silence/dévoilement-mémoire telle qu'elle s'est énoncée au détour des années 1980-1990, et dont les manuels scolaires se font aujourd'hui l'écho, apparaît par conséquent quelque peu caricaturale. Cette périodisation manifesterait à cet égard un certain présentisme, un regard projectif sur le passé à l'aune d'une situation présente qui voit alors la mémoire de la Shoah s'imposer dans l'espace public et dans les politiques officielles du passé.

## LA MÉMORIALISATION DU GÉNOCIDE DES JUIFS (1970-1980)

La mémorialisation du génocide des Juifs est entendue comme la mise en récit publique de ce passé appréhendé sous une forme autonome et convoqué pour le présent et l'avenir comme horizon commun dans une perspective morale et civique. Elle s'est opérée progressivement en France dans les années 1970 et surtout les années 1980, par la conjugaison de plusieurs évolutions sociales que les enseignants peuvent croiser avec d'autres chapitres du programme de terminale.

Présents désormais dans la très grande majorité des foyers, les médias audiovisuels (télévision-radio) ont joué un rôle

<sup>16</sup> Voir récemment Sylvie Lindeperg et Annette Wieviorka (dir.), *Le Moment Eichmann*, Paris, Albin Michel, 2016.

<sup>17</sup> « Le retentissement du procès Eichmann en 1961 impulse le développement d'une mémoire propre à la déportation juive grâce à l'action de groupes mémoriels », manuel Nathan, *op.cit.*, p. 65 ; également dans Magnard, *op.cit.*, p. 28, Hatier (2014), p. 26 et Belin (2016), p. 24.

<sup>18</sup> Voir François Azouvi, *Le Mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire*, Paris, Fayard, 2012.

<sup>19</sup> Nicole Lapierre, « Le cadre référentiel de la Shoah », *Ethnologie française*, vol. 37, n° 3, 2007, p. 476.

<sup>20</sup> Voir Simon Perego, « Les commémorations de la destruction des Juifs d'Europe au Mémorial du martyr juif inconnu du milieu des années 1950 à la fin des années 1960 », *Revue d'histoire de la Shoah*, n°193, 2010, p. 471-507.

<sup>21</sup> Voir nos deux articles « Silence et oubli de la mémoire de la Shoah : une "illusion" historiographique ? », dans Thomas Fontaine, Bertrand Hamelin et Yannis Thanassekos (dir.), « Les erreurs historiographiques », revue *En Jeu*, n° 2, décembre 2013, p. 76-93, et « Henry Bulawko, témoin oublié d'un événement consacré : la rafle du Vel' d'Hiv' », dans Jacques Walter et Béatrice Fleury (dir.), *Carrières de témoins de conflits contemporains. Les témoins consacrés, les témoins oubliés*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2014, p. 333-356.

<sup>22</sup> Voir le travail déjà cité de François Azouvi qui détaille ces expressions culturelles de la mémoire du génocide.

<sup>23</sup> Voir les remarques de Sylvie Thénault : « La guerre d'indépendance algérienne. Mémoires françaises », *Historiens et Géographes*, n°425, février 2014, p. 75-90.

majeur dans la publicisation de la singularité du fait génocidaire, incarnant l'expérience historique absolue de l'inhumanité. Ils ont constitué un vecteur de diffusion à une échelle inédite, que ce soit à l'occasion d'émissions ou de feuilletons télévisés pour grand public (diffusion de la série américaine *Holocaust* en France en 1979<sup>24</sup>) ou du procès Barbie en mai-juillet 1987, fortement médiatisé et associé à la diffusion inédite de *Shoah* de Claude Lanzmann à la télévision. Les médias, en tant qu'acteurs engagés, ont également participé à la construction de la mémoire de la Shoah en tant que problème public. Corrélée progressivement à la question de l'antisémitisme toujours présent en France et à celle de l'amnésie à l'égard de la complicité de l'État français dans le crime génocidaire, son absence dans les politiques nationales du passé est présentée à l'opinion, au détour des années 1980-1990, comme relevant d'une situation anormale appelant une réponse politique au plus haut niveau.

L'arrivée dans les années 1970 de la « seconde génération », enfants de déportés engagés de façon indissociable dans la revendication de leur identité juive et comme « entrepreneurs de mémoire »<sup>25</sup> du génocide, est déterminante pour mobiliser les pouvoirs publics à porter la transmission de la mémoire de l'holocauste auprès de l'ensemble de la collectivité nationale. Le rôle de Serge Klarsfeld avec l'association des Fils et Filles des Déportés Juifs de France (FFDJF) qu'il crée en 1979 apparaît crucial. Dans cette mobilisation, il faut également souligner l'importance jouée par des acteurs-tiers (journalistes, intellectuels, acteurs politiques) situés en dehors de la communauté juive. Ils ont porté la mémoire du génocide comme un héritage commun à caractère universel pour l'inscrire dans un enjeu d'intérêt général.

La reconnaissance au cours des années 1970-1980 dans les sociétés occidentales, d'une part d'un statut social pour les victimes, et d'autre part du « traumatisme » comme une réalité devant être prise en charge par la collectivité publique<sup>26</sup> a offert la possibilité d'instituer rétroactivement un nouveau cadre d'intelligibilité à la mémoire du génocide des Juifs, une mémoire définie alors comme toujours présente par sa nature traumatique à l'échelle individuelle et collective. Cette évolution a notamment favorisé la publicisation de la parole des témoins-victimes du génocide qui deviennent les porteurs d'un nouvel éthos démocratique

fondé sur les droits de l'homme et le vivre ensemble<sup>27</sup>. Ces nouvelles formes d'appropriation du passé qui suggèrent une prise en charge des pouvoirs publics permettent à la mémoire de l'holocauste de bénéficier progressivement, dans les années 1980, d'une mise à l'agenda des acteurs politiques et des médias au plan national. C'est ainsi que le 18 juillet 1986, Jacques Chirac, alors Premier ministre et maire de Paris, prononce un discours lors de la commémoration de la rafle du Vel' d'Hiv' pour rappeler aux citoyens « les heures les plus sombres » de l'histoire nationale et rendre hommage « aux victimes » juives « qui ont si cruellement souffert » et à l'égard desquelles « nous avons une dette imprescriptible<sup>28</sup> ». Pour de plus en plus d'acteurs publics, cette mémoire constitue désormais, bien au-delà du cadre de la communauté juive, un héritage et un projet commun, une expérience historique délivrant du sens et un horizon devant être partagée collectivement.

Si les procès de l'après-guerre visant les criminels nazis et les collaborateurs avaient le plus souvent marginalisé la question des crimes antisémites, les poursuites engagées par Serge Klarsfeld contre des responsables allemands et français dans les années 1970-1980, et le procès de Klaus Barbie en 1987 à Lyon constituent des narrateurs historiques de premier plan. Ils placent le génocide au centre des instructions, des chefs d'accusation et des condamnations, favorisés dans certains cas par le nouveau cadre juridique de ce crime qualifié dans les juridictions nationales d'imprescriptible en sa qualité de crime contre l'humanité (loi de 1964). A l'instar du procès Eichmann en Israël<sup>29</sup>, le procès Barbie dépasse la simple question de la responsabilité de l'accusé. Ce procès est alors investi par les acteurs juridiques et politiques, par les médias et par les élites intellectuelles d'une fonction précise : faire mémoire du génocide des Juifs auprès de la population française, principalement par le biais de la médiatisation des récits des témoins oculaires<sup>30</sup>. Ce cadre volontairement pédagogique relègue parallèlement au second plan la mémoire de la résistance encore dominante en 1983, lors de l'extradition de Barbie sur le territoire national. La mémoire du génocide des Juifs s'impose ainsi progressivement dans la société française au cours des années 1980 comme la référence majeure de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>24</sup> Voir Julie Maeck, *Montrer la Shoah à la télévision de 1960 à nos jours*, Paris, Éditions nouveau monde/INA, 2009.

<sup>25</sup> Michael Pollak, *Une identité blessée*, Paris, Métailié, p. 30.

<sup>26</sup> Sur cette nouvelle approche qui reconfigure la lecture du passé, voir l'analyse de Didier Fassin et Richard Rechtman, *L'Empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007.

<sup>27</sup> Voir Annette Wieviorka, *L'ère du témoin*, rééd., Paris, Hachette coll. « Pluriel », 2009 [1998].

<sup>28</sup> Allocation de Jacques Chirac du 18 juillet 1986 éditée par l'association des FFDJF, Paris, 2005.

<sup>29</sup> Voir Henry Rousso (dir.), *Juger Eichmann, Jérusalem, 1961*, Paris, Édition du Mémorial de la Shoah, 2011.

<sup>30</sup> Voir notre article « Les témoins du procès Barbie, acteurs de mémorialisation », dans Charles Heimberg, Frédéric Rousseau et Yannis Thanassekos (dir.), *Témoins et témoignages. Figures et objets dans l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2016, p. 67-75

## LA MÉMOIRE DU GÉNOCIDE DES JUIFS DEVIENT UN CADRE RÉFÉRENTIEL (ANNÉES 1990-2000)

Porteuse de nouvelles normes juridique, politique et morale dans un contexte international de fin de la guerre froide, la mémoire du génocide des Juifs devient, dans les années 1990-2000, un vaste champ d'actions publiques, qui œuvrent à la fois aux réparations dues à la communauté juive, à la connaissance de l'histoire du génocide, à la perpétuation de sa mémoire et à la consolidation du vivre ensemble de la communauté nationale. Si certaines initiatives ont été prises sous le second mandat présidentiel de François Mitterrand (décret du 3 février 1993 instaurant, à l'occasion de la célébration du souvenir de la rafle du Vel' d'Hiv', une journée nationale commémorative<sup>31</sup>, inauguration du Mémorial de la maison d'Izieu en avril 1994), c'est sous les deux mandats de Jacques Chirac qu'une véritable politique est mise en œuvre. Le Président de la République inaugure son septennat par un discours, le 16 juillet 1995, à l'occasion de la commémoration de la rafle du Vel' d'Hiv', dans lequel il reconnaît la responsabilité de la France dans les persécutions et l'extermination des Juifs de France. Ce discours ouvre une nouvelle séquence pendant laquelle différentes actions publiques sont entreprises dans un contexte international favorable. La Mission Mattéoli, créée sous le gouvernement Juppé en 1997, échafauda une politique d'indemnisations liées aux spoliations ou à la disparition des ascendants<sup>32</sup>. Elle aboutit entre autres à la création en 2000 de la « Fondation Mémoire de la Shoah » présidée par Simone Veil à partir de 2001. Le Parlement français instaure à son tour en 2000 une journée nationale de commémoration relative au génocide des Juifs le 16 juillet, en y ajoutant un hommage aux Justes de France. La mémoire du génocide est aussi l'objet d'une politique commémorative à l'échelle internationale que l'État français applique, en particulier dans le domaine scolaire. Suite au principe d'une journée de commémoration de l'holocauste adopté par les ministres de l'éducation nationale européens

en 2002, le gouvernement français met en place dans les écoles une « Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité<sup>33</sup> » qui est fixée au 27 janvier, anniversaire de la libération d'Auschwitz. La dimension civique de cette journée est clairement affirmée dans la circulaire du Ministère de l'Éducation Nationale<sup>34</sup>. En 2005, c'est l'Assemblée générale des Nations Unies qui institue le 27 janvier comme « Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste ». Plusieurs mémoriaux sont également créés lors de cette période pour transmettre au public - en particulier scolaire - la mémoire du génocide. Le Mémorial d'Izieu est inauguré en avril 1994 par François Mitterrand et le Mémorial de la Shoah par Jacques Chirac en janvier 2005 sur l'emplacement du Mémorial du Martyr Juif Inconnu. Ces politiques publiques se prolongent par la suite avec l'ouverture du Mémorial de Drancy (2012), du Mémorial du Camp des Milles (2012) et du Mémorial Rivesaltes (2015). Les années 1990-2000 voient enfin la multiplication pour les publics scolaires des voyages pédagogiques sur les lieux de l'extermination. Présentée comme une leçon universelle devant être partagée par la communauté internationale pour construire le XXI<sup>e</sup> siècle<sup>35</sup>, la mémoire du génocide des Juifs est investie par les acteurs de l'institution scolaire française d'une fonction éducative éminente, tenant lieu de propédeutique à l'apprentissage de valeurs civiques et morales universelles. Elles sont censées construire un nouvel espace de citoyenneté pour les jeunes générations vivant dans une société multiculturelle.

Évoluant vers une « mémoire cosmopolite » transnationale à l'ère de la globalisation<sup>36</sup>, la mémoire de l'holocauste devient alors un cadre référentiel. Elle est mobilisée pour évoquer des crimes de masse survenus par le passé<sup>37</sup> ou pour traiter ceux du présent. Les modalités de la mise en mémoire du génocide des Tutsis au Rwanda après 1994 se réfèrent explicitement à cette mémoire<sup>38</sup>. Celle-ci est également utilisée comme paradigme par différents groupes mémoriels pour revendiquer un statut équivalent en matière de préjudices et de politiques de réparations relatives à certains crimes : génocide des Sinti et Roms<sup>39</sup>, déportation des homosexuels<sup>40</sup>.

<sup>31</sup> Ce décret présidentiel instaure une « Journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait dite "gouvernement de l'État français" ».

<sup>32</sup> Dans une perspective internationale, voir Claire Andrieu, Constantin Goschler et Philipp Ther (dir.), *Spoilation et restitution des biens juifs en Europe, XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Autrement, 2007.

<sup>33</sup> Note de service n°2003-211 du MEN, 3 décembre 2003.

<sup>34</sup> « Cette journée n'a pas pour but de perpétuer la mémoire de l'horreur mais d'apprendre aux élèves à être vigilants, à défendre les valeurs démocratiques et à combattre l'intolérance », *ibid.*

<sup>35</sup> Voir le texte de la Conférence intergouvernementale de Stockholm en 2000 à laquelle participe le gouvernement français.

<sup>36</sup> Daniel Levy et Natan Sznaider, *The Holocaust and Memory in a Global Age*, trad. par Assenka Oksiloff, Philadelphia, Temple University Press, 2006.

<sup>37</sup> Entre autres exemples, le film *Shoah* de Claude Lanzmann est projeté en 2004 à Nankin pour évoquer le massacre de dizaines de milliers de Chinois par les troupes japonaises en 1937.

<sup>38</sup> Aurélia Kalisky, « Mémoires croisées : des références à la Shoah dans le travail de deuil et de mémoire du génocide des Tutsis », *Humanitaire*, n° 10, printemps-été 2004, p. 69-92.

<sup>39</sup> Voir Henriette Asséo, « L'avènement politique des Roms (Tsiganes) et le génocide. La construction mémorielle en Allemagne et en France », *Le temps des médias*, n°5, automne 2005, p. 78-91.

<sup>40</sup> Voir Régis Schlagdenhauffen, *Triangle rose : la persécution nazie des homosexuels et sa mémoire*, Paris, Édition Autrement, 2011.

L'instauration en terme institutionnel de la mémoire de la Shoah en bien commun incarnant une morale à prétention universelle produit des réactions et des controverses à partir de la fin des années 1990. Certains dénoncent le caractère appauvrissant et vain de ce nouveau conformisme moral que les contemporains donnent à ce passé, fabriquant son occultation davantage que la transmission du fait historique<sup>41</sup> ou de l'expérience génocidaire<sup>42</sup>. Divers auteurs craignent un effet de saturation entraînant des processus de fixation sur la tragédie pour la communauté des victimes et d'identification mortifère aux victimes pour les autres<sup>43</sup>. Enfin, cette nouvelle place qu'occupe la mémoire de l'holocauste entraîne des réactions de rejet accompagnées de discours négationnistes et antisémites médiés par des personnalités publiques (Dieudonné) ou des sites conspirationnistes.

## EXPRESSIONS DANS L'ART CONTEMPORAIN

La mémoire du génocide des Juifs ne saurait se réduire à ses formes institutionnelles. Le fait historique qu'elle porte, perçu comme une césure majeure dans l'histoire de l'humanité, a inspiré de nombreuses créations artistiques. Ces productions ont d'autant marqué qu'elles sont considérées pour certaines d'entre elles comme des œuvres importantes de l'art contemporain. Elles ont d'abord été le fait de témoins directs qui ont témoigné de la *catastrophe* tout au long de leur vie (Aharon Appelfeld, Imre Kertész ou Primo Levi en littérature, Paul Celan en poésie, Zoran Music en peinture). Les traces de la Shoah ont également été transmises dans le domaine artistique par la « seconde génération » : *Shoah* de Claude Lanzmann pour le cinéma, les œuvres de Christian Boltanski (*Réserve* en 1990, *Personnes* en 2010) et de Jochen Gerz (*Le monument invisible* en 1990) pour la performance, Kamp de la compagnie Hotel Modern pour le théâtre de marionnettes, Maus d'Art Spiegelman pour la bande dessinée, le *Mémorial pour les Juifs assassinés d'Europe* à Berlin de Peter Eisenman ou celui de Rivesaltes créé par Rudy Ricciotti pour l'architecture en sont quelques exemples. Ces artistes sont souvent venus bouleverser les codes artistiques dans chacune des disciplines concernées, en élargissant parallèlement la notion de mémoire à celle de « post-mémoire »<sup>44</sup>.

## RESSOURCES POUR UNE ÉTUDE SUR LA MÉMOIRE

Plusieurs sites consultables:

- Site du Mémorial de la Shoah. Le Mémorial de la Shoah consacre sur son site une rubrique sur son histoire, depuis les activités du CDJC, la fondation du Mémorial du Martyr Juif Inconnu en 1956 jusqu'à son inauguration en 2005. Il organise tous les ans pour les enseignants des universités d'été d'une semaine à Paris, en Pologne et en Israël ([www.memorialdelashoah.org](http://www.memorialdelashoah.org)).
- Site du Mémorial de Drancy. Le centre de documentation du Mémorial est spécialisé sur l'histoire du camp d'internement de Drancy d'où furent déportés 63.000 Juifs vers les camps d'extermination. Son site revient sur les différentes étapes de la mémoire de ce lieu depuis 1945 jusqu'à l'ouverture du Mémorial en 2012 ([drancy.memorialdelashoah.org](http://drancy.memorialdelashoah.org)).
- Le site du Mémorial d'Izieu présente une rubrique "La mémoire d'Izieu" qui retrace l'histoire de la mémoire de la rafle des enfants juifs de la colonie d'Izieu survenue en avril 1944 ([www.memorializieu.eu](http://www.memorializieu.eu)).
- Le site du Mémorial du Camp des Milles. En août-septembre 1942, plus de 2000 Juifs furent déportés du Camp des Milles en direction d'Auschwitz-Birkenau via Rivesaltes ou Drancy. Dans sa rubrique "30 ans pour la mémoire", le site retrace les actions menées depuis les années 1970 qui ont abouti à la fondation du Mémorial en 2012 ([www.campdesmilles.org](http://www.campdesmilles.org)).
- Le site du Mémorial de Rivesaltes retrace l'histoire de ce camp d'internement d'où furent déportés 2.313 Juifs à partir d'août 1942 pour Drancy, puis Auschwitz-Birkenau. Il présente également les différentes actions qui aboutissent à la création du Mémorial en 2015 ([www.memorialcamprive-saltes.eu](http://www.memorialcamprive-saltes.eu)).
- Le site de l'Association pour la Recherche et l'Enseignement de la Shoah (ARES) qui organise tous les ans une université d'été et publie un volume d'actes chaque année ([ares-assoc.net](http://ares-assoc.net)).
- Le site Legifrance, celui du Sénat et de l'assemblée permettent d'accéder aux débats et aux textes de lois.

<sup>41</sup> Voir les remarques de Georges Bensoussan dans *Auschwitz en héritage ? D'un bon usage de la mémoire*, rééd., Paris, Mille et une nuits, 2003 [1998], et plus récemment de Catherine Coquio : *Le Mal de vérité ou l'utopie de la mémoire*, Paris, Armand Colin, 2015.

<sup>42</sup> On lira avec profit les remarques de l'écrivain hongrois, rescapé d'Auschwitz, Imre Kertész (1929-2016). Voir par exemple « À qui appartient Auschwitz ? », dans Philippe Mesnard (dir.), *Consciences de la Shoah. Critique des discours et des représentations*, trad. Natalia et Charles Zaremba, Paris, Kimé, 2000.

<sup>43</sup> Voir les réflexions pour l'Allemagne de Ulrike Jureit et Christian Schneider, *Gefühlte Opfer. Illusionen der Vergangenheitsbewältigung*, Stuttgart, Klett-Cotta, 2010.

<sup>44</sup> Notion forgée par la chercheuse nord-américaine Marianne Hirsch pour décrire le rapport que la "génération d'après" entretient avec le traumatisme vécu par ceux qui l'on précédé, et qui prend la forme de projections, de créations et d'investissements imaginatifs ; voir notamment *The Generation of Postmemory: Writing and Visual Culture After The Holocaust*, New-York, Columbia University Press, 2012.

**Sébastien LEDOUX** est chercheur en histoire contemporaine au Centre d'Histoire Sociale du XX<sup>e</sup> siècle (Université Paris 1) et enseignant à Sciences Po. Ses travaux portent sur la place et la fonction de la mémoire dans les sociétés contemporaines, sur les rapports Histoire /Mémoire, sur les enjeux de mémoire à l'école, sur la mémoire de la Shoah et celle des traites et de l'esclavage. Outre de nombreux articles parus dans différentes revues scientifiques, il a écrit en 2016 un ouvrage issu de sa thèse, *Le devoir de mémoire. Une formule et son histoire* (CNRS Éditions). Son dernier article, « La mémoire, mauvais objet de l'historien ? » est publié par la revue d'histoire *Vingtième siècle* (n°133, janvier 2017).

## RÉSUMÉ / ABSTRACT

# Enseigner l'histoire de la mémoire du génocide des Juifs (Programme de terminale L/ES)

Par **Sébastien LEDOUX**

Depuis 2012, l'histoire de la mémoire du génocide des Juifs est étudiée en terminale (série L, ES) dans le cadre du chapitre portant sur « L'historien et les mémoires de la Seconde Guerre mondiale ». Si les enseignants sont sollicités chaque année à l'occasion de journées commémoratives pour transmettre à leurs élèves la mémoire de la Shoah, porteuse d'un enjeu civique, l'introduction dans les programmes de ce sujet d'histoire relève d'une ambition pédagogique qui doit nécessairement s'articuler à la recherche scientifique. Dans cette perspective, cet article fait le point sur les récentes avancées historiographiques concernant l'histoire de la mémoire du génocide des Juifs en France qui permettent d'affiner un découpage chronologique que plusieurs manuels scolaires présentent de façon caricaturale. Il convient ainsi de remplacer le schéma narratif classique polarisé autour de « oubli/mémoire/temps du devoir de mémoire » par une périodisation qui prend en compte les traces -éparses mais significatives- de la mémoire du génocide dans la société française dès les années 1950, ce qui relativise fortement la thèse de son oubli. Les années 1970 et surtout 1980 sont marquées par des mises en récit publiques du génocide qui le situent dans un horizon commun de plus en plus partagé en le référant à des enjeux contemporains (lutte contre le négationnisme et l'antisémitisme, lutte contre l'extrême droite, reconnaissance et réparations dues aux victimes, reconnaissance officielle de la participation active de Vichy, exercice de la justice pour les crimes contre l'humanité). La prise en compte de cette mémoire dans les années 1990 par un État qui reconnaît sa responsabilité historique dans le crime génocidaire entraîne de nombreuses actions publiques qui se déclinent sous différentes formes (commémorations, mémoriaux, voyages scolaires). L'École est alors mobilisée comme un acteur privilégié de la transmission de cette mémoire qui est investie d'enjeux éducatifs fondés sur la promotion des valeurs des droits de l'homme et du vivre ensemble.

**Sébastien LEDOUX** est chercheur en histoire contemporaine au Centre d'Histoire Sociale du XX<sup>e</sup> siècle (Université Paris 1) et enseignant à Sciences Po. Ses travaux portent sur la place et la fonction de la mémoire dans les sociétés contemporaines, sur les rapports Histoire/Mémoire, sur les enjeux de mémoire à l'école, sur la mémoire de la Shoah et celle des traites et de l'esclavage. Outre de nombreux articles parus dans différentes revues scientifiques, il a écrit en 2016 un ouvrage issu de sa thèse, *Le devoir de mémoire. Une formule et son histoire* (CNRS Éditions). Son dernier article, « La mémoire, mauvais objet de l'historien ? » est publié par la revue *d'histoire Vingtième siècle* (n°133, janvier 2017).

## RÉSUMÉ / ABSTRACT

# Teaching the History of Collective Memory of the Jewish Genocide (12th-Grade/Upper-6th Form)

Par **Sébastien LEDOUX**

Since 2012, the history of the collective memory of the genocide of the Jews has been studied in the final year of the literature and economics/sociology programs. It is part of a unit on "historians and collective memory of World War Two." While teachers are asked on annual days of commemoration to convey awareness of the Holocaust to their students, as a civic gesture, the introduction of this subject into the curriculum implies educational goals that must necessarily rely on scholarly research. From that standpoint, this article discusses recent advances in historiography on the history of the collective memory in France of the Jewish genocide, refining a chronology that several textbooks present in an overly simplistic way. The standard narrative time-frame divided into "forgetting/remembering/duty to remember" must be replaced by periods that take into account the few but important traces of French memory of the genocide in the 1950s, significantly qualifying the theory that it was forgotten. The 1970s and especially 1980s were marked by public narratives of the genocide that located it on an increasingly shared horizon, linked to contemporary issues (the fight against negationism and anti-Semitism, resistance to the rise of the far right, recognition of—and reparations to—victims, official recognition of the active role of the Vichy government, and legal action against crimes against humanity). The acknowledgment of this collective memory in the 1990s by a government that recognized its historic responsibility in the crime of genocide led to numerous public events of various kinds (commemorations, memorials, school trips). Schools were recruited to be key players in the handing down of this memory, the educational stakes being the teaching of the value of human rights and peaceful co-existence.